

Réponses de la Direction aux déclarations liminaires

La présidente a fait état des vacances d'emplois de catégorie B sur le département. Selon la DRFiP, le déficit est de 11,3 pour les B au 1^{er} septembre 2015.

La Direction justifie la date tardive de la CAPL, par la vérification de toutes les fiches de vœux des agents, avant de les contacter préalablement à l'élaboration du projet.

La préparation du mouvement local n'a commencé qu'à partir du 08 juillet 2015.

La publication du projet sur ULYSSE 31 simultanément à la transmission aux Organisations Syndicales semble irréalisable et (de toute façon) la DRFiP s'y oppose.

Sur les documents transmis en CAPL lors de la réunion du 05 mai, il a été décidé de l'ensemble des pièces transmises. La Direction refuse de transmettre plus d'éléments.

Concernant les agents ALD et ceux affectés en Direction, la réponse de la DRFiP est qu'il n'est pas obligatoire d'affecter ces collègues selon les règles de l'ancienneté administrative.

Les détachements résultent d'arbitrages du directeur qui agit en fonction des priorités et des besoins des services.



Les réponses ci-dessus de la Direction ne nous satisfont pas, tant sur la date du projet que sur les documents fournis.

La CGT Finances Publiques est ré-intervenue sur la publication du projet sur ULYSSE 31. **Nous avons argumenté sur les avantages que pourrait apporter cette publication aux agents si nous appliquions les règles de mutations nationales, lors des mutations locales. Ainsi un agent pourrait bloquer l'affectation indiquée sur le projet. Cela permettrait aux agents qui arrivent d'autres départements de connaître leur affectation plus tôt.**

La CGT a revendiqué que l'ancienneté administrative s'applique pour toutes les affectations y compris pour les agents ALD, les services de Direction et les postes à profil.

La CGT s'est opposée clairement aux détachements pour convenances personnelles.

La Direction a fait le choix de détacher cette année 5 agents supplémentaires. Elle a détaché 3 de ces agents sur des services qui apparaissent en surnombre sur le tableau des emplois (TAGERFIP).

La CGT dénonce le fait que les postes déficitaires (Trésorerie, SIP, SIE etc) soient pénalisés par ces détachements qui déplacent des agents initialement affectés dans ces postes vers des services déjà en sur-effectifs. **Nous alertons tous les collègues sur l'urgence de la situation dans ces postes et les appelons à la mobilisation, pour obtenir des effectifs supplémentaires.**



Nous avons exprimé notre ras le bol de voir ces services plombés par les choix arbitraires (qui découlent d'arbitrages selon la Direction) de Monsieur CHANTEREAU, qui considère les services en sur-effectifs comme prioritaires au détriment de ceux qui sont en sous-effectifs.

Nous avons également demandé à connaître le nombre exact de détachés B dans le département.

La CGT Finances Publiques a voté contre ce mouvement de mutation.



Le sens du vote des élu-es CGT ne vise pas les collègues ayant obtenu satisfaction. Il est dirigé contre le grand nombre d'emplois non pourvus dans les postes et les services et contre la poursuite par la Direction des détachements qui sont contraires au respect des règles de l'instruction.

Les autres organisations syndicales représentatives ont fait le même choix.

Ci-dessous vous trouverez un tableau récapitulatif des emplois par RAN et missions/structures avec les départs à la retraite compris jusqu'au 1er mars 2016. Ces chiffres comprennent les ALD en renfort sur les postes. Sans les ALD, les vacances seraient bien plus importantes.

PROJECTION DES VACANCES D'EMPLOIS JUSQU'AU 1^{er} MARS 2016

RAN – MISSIONS/STRUCTURES	ETAT DES EMPLOIS	
ST GAUDENS	Total	-9,0
FIPER	-2	
FIPRO	-2,1	
SPF	-0,2	
GCP	-4,7	
BALMA	Total	1,5
FIPER	0,4	
FIPRO	0,6	
GCP	0,5	
TOULOUSE	Total	-19,3
FIPER	-4,7	
FIPRO	-10,4	
SPF	-1,4	
GCP	-4,8	
BCR	2	
COLOMIERS	Total	2,4
FIPER	-0,5	
FIPRO	1,6	
GCP	1,3	
MURET	Total	1,1
FIPER	0,4	
FIPRO	-0,4	
SPF	0,6	
GCP	0,5	
TOTAL HAUTE GARONNE		-23,3

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques à cette CAPL :

Maité SERENA, Thierry DELARCHE, Henri CATHALA, Maurice QUASHIE

Experts : Elise DUBOS et Jorge DEVECCHI